



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tabagisme

Question écrite n° 120100

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la lutte contre le tabagisme. Parmi les 5 millions de décès attribuables au tabagisme chaque année dans le monde, on compte 35 % de morts par maladies cardiovasculaires. Le tabagisme représente donc un risque majeur pour le coeur, frappant des sujets jeunes sans autre facteur de risque (80 % des victimes d'infarctus de moins de 45 ans seraient fumeurs). Ainsi, la fédération française de cardiologie acte pour le développement de la conscience de ce risque et démontre aussi les bénéfices de l'arrêt de la consommation de tabac pour le coeur tant pour les fumeurs que pour les « fumeurs passifs ». En 2007, les cardiologues unissent leurs forces pour contribuer à faire de cette année une étape décisive pour l'évolution des comportements. Ainsi, la campagne « coeur sans tabac », signée par la fédération française de cardiologie et la société française de cardiologie s'adresse au grand public et aux professionnels de santé pour révéler le risque du tabac pour le coeur et encourager le recours à des méthodes de sevrage efficaces. Aussi, il souhaiterait savoir quelles sont les mesures d'accompagnement qu'il entend développer, en sus de la prise en charge, à hauteur de 50 euros, des dispositifs liés au sevrage tabagique, pour s'associer à cette démarche.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120100

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2331